

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.



Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF Stratégie et Appui - Boulevard Simon Bolivar 30, bte 1 B-1000 Bruxelles

+32 27408000

e.proc@publicprocurement.be

www.publicprocurement.be

Rectificatif

Avis d'information complémentaire ou avis rectificatif

Directive 2014/23/UE

Directive 2014/24/UE

Directive 2014/25/UE

Rappel: si la rectification ou l'ajout d'informations entraîne une modification substantielle des conditions indiquées dans l'avis de marché original, il sera alors nécessaire de proroger les dates limites initialement prévues ou de lancer une nouvelle procédure.

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice (tel qu'indiqué dans l'avis original)

I.1) Nom et adresses ¹

Nom officiel: Maison de la poésie d'Amay		Numéro national d'identification: ² 0415.520.185_679560	
Adresse postale: 8, Place des Cloîtres			
Ville: Amay	Code NUTS: BE331	Code postal: 4540	Pays: Belgique
Point(s) de contact: Juliette DUBOIS		Téléphone: +32 491998305	
Courriel: juliette.dubois@cfwb.be		Fax:	
Adresse(s) internet			
Adresse principale: (URL) https://www.maisondelapoésie.com/			
Adresse du profil d'acheteur: (URL) https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=459915			

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

Section II: Objet *(tel qu'indiqué dans l'avis original)*

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé: Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.	Numéro de référence: ² MDLP-MDLP001-F02_1
II.1.2) Code CPV principal: 71210000 Descripteur supplémentaire: ^{1,2}	
II.1.3) Type de marché <input type="radio"/> Travaux <input type="radio"/> Fournitures <input checked="" type="radio"/> Services	
<p>II.1.4) Description succincte: Les services concernent le projet global visant le bâtiment abritant les activités de la Maison de la Poésie d'Amay situé 8, Place des Cloîtres à 4540 Amay. Il s'agit d'un bâtiment ayant une surface-plancher totale actuelle d'environ 722m² qui appartient à la Maison de la Poésie ASBL. Il accueille une multitude d'activités (maison d'édition, centre d'expression et de créativité, résidence d'auteurs, ateliers, stages, soirées littéraires, etc.) proposées par l'ASBL. Le bâtiment est composé d'une partie principale de 4 niveaux et d'une annexe attenante connectée au second niveau (terrain en pente) : le « Théâtre de Utopies », découvert lors de la rénovation en 1995 et actuellement insalubre.</p> <p>A minima, l'ensemble du bâtiment nécessite une rénovation énergétique (isolation de l'enveloppe et rénovation des installations techniques) et une mise en conformité. Ces travaux prétendent à une subvention dans le cadre du plan de relance européen et doivent être réceptionnés pour juin 2026.</p> <p>En vertu de l'obtention éventuelle de financements supplémentaires restant à confirmer (voir point II.2.4) le projet devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en priorité viabiliser le « Théâtre de Utopies » et par là même améliorer l'accessibilité générale du site aux personnes à mobilité réduite en rénovant les circulations verticales et en intégrant un ascenseur, et répondre aux exigences en matière de sécurité incendie liées à cette nouvelle occupation. - en outre, si les finances le permettent, les utilisateurs souhaitent également optimiser la surface-plancher du bâtiment pour pouvoir accueillir les activités de l'imprimerie, actuellement implantées dans un bâtiment d'Ombret et repenser et réorganiser l'aménagement de l'ensemble du bâtiment pour développer leurs activités. Il s'agira également de répondre aux exigences en matière de sécurité incendie liées à ces nouvelles occupations. 	

Amay - Maison de la Poésie - Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.5) Date d'envoi du présent avis: (jj/mm/aaaa) 26/10/2022

VI.6) Référence de l'avis original

Avis original envoyé par eNotices TED eSender Autres:

Login TED eSender: **BE001** login client TED eSender: ⁷

Référence de l'avis: ⁷ (année et numéro de document) **2022-540095**

Numéro de l'avis au JO série S:

Date d'envoi de l'avis original: ⁷ (jj/mm/aaaa) **17/10/2022**

Amay - Maison de la Poésie - Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

Section VII: Modifications

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification ⁷

- Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur
- Publication sur le TED non conforme aux informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original ¹ (indiquer les numéros de section et de paragraphe concernés de l'avis original)

Amay – Maison de la Poésie – Désignation d'un.e auteur.e de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Maison de la Poésie d'Amay.

<p>Numéro de section: VI.3) Lot n°: 2 Endroit où se trouve le texte à rectifier: Informations complémentaires</p>	<p>Au lieu de: [1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes : Annexe 1. Guide de sélection et d'introduction des demandes de participation. Annexe 2. Formulaire Mission preuve de l'expérience minimale. Annexe 3. Plan de situation [2] Les motifs d'exclusion retenus pour ce marché sont les suivants : - motifs obligatoires (article 67 de la Loi du 17 juin 2016) : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. - Motifs obligatoires relatifs aux dettes fiscales et sociales définies à l'article 68 de la Loi du 17 juin 2016 ; - motifs facultatifs retenus par l'adjudicateur (article 69 de la loi du 17 juin 2016) : état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire en aveu de sa faillite ou faisant l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales; Par le simple fait d'introduire sa demande de participation, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Cette déclaration implicite vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 1 du présent avis de marché. [3] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection de 3 candidats sur base du dossier de demande de participation (sélection qualitative suivie d'une limitation du nombre de candidats retenus) : ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. [4] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux 3 candidats invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Un audit sanitaire et un audit énergétique du bâtiment sont disponibles, et seront envoyé en annexe du cahier des charges aux 3 candidats invités à remettre offre. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le</p>	<p>Lire: [1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes : Annexe 1. Guide de sélection et d'introduction des demandes de participation. Annexe 2. Formulaire Mission preuve de l'expérience minimale. Annexe 3. Plan de situation Annexe 4. Article l'Avenir Huy-Waremme [2] Les motifs d'exclusion retenus pour ce marché sont les suivants : - motifs obligatoires (article 67 de la Loi du 17 juin 2016) : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. - Motifs obligatoires relatifs aux dettes fiscales et sociales définies à l'article 68 de la Loi du 17 juin 2016 ; - motifs facultatifs retenus par l'adjudicateur (article 69 de la loi du 17 juin 2016) : état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire en aveu de sa faillite ou faisant l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales; Par le simple fait d'introduire sa demande de participation, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Cette déclaration implicite vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 1 du présent avis de marché. [3] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection de 3 candidats sur base du dossier de demande de participation (sélection qualitative suivie d'une limitation du nombre de candidats retenus) : ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. [4] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux 3 candidats invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Un audit sanitaire et un audit énergétique du bâtiment sont disponibles, et seront envoyé en annexe du cahier des charges aux 3 candidats invités à remettre offre. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le</p>
--	--	---

	<p>guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be.</p> <p>[5] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du/ des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 2 experts extérieurs.</p> <p>[6] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 5.000 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.</p> <p>[7] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.</p> <p>[8] Un forum sur la plateforme e-Procurement est prévu pour l'échange de questions-réponses. Afin de garantir une finalisation sereine des dossiers de demande de participation, ce forum sera fermé (plus de possibilité d'envoyer des questions) 5 jours ouvrables avant la date limite de remise. Afin d'optimiser le traitement des questions et en vue d'assurer un traitement équitable des candidats, aucune information ne sera donnée en dehors de ce canal.</p> <p>[9] Pour visiter les lieux, l'accès est organisé aux dates suivantes : le jeudi 27/10/2022 de 13h à 16h et le mardi 08/11/2022 de 9h à 12h. Aucune confirmation ou prise de rendez-vous n'est requise. Cette visite est facultative. Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative, dont la date prévue actuellement est le mardi 10/01/2023.</p> <p>[10] Durant l'exécution il est possible que tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage soit transférée à la commune d'Amay, partenaire du maître d'ouvrage.</p>	<p>guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be.</p> <p>[5] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du/ des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 2 experts extérieurs.</p> <p>[6] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 5.000 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.</p> <p>[7] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.</p> <p>[8] Un forum sur la plateforme e-Procurement est prévu pour l'échange de questions-réponses. Afin de garantir une finalisation sereine des dossiers de demande de participation, ce forum sera fermé (plus de possibilité d'envoyer des questions) 5 jours ouvrables avant la date limite de remise. Afin d'optimiser le traitement des questions et en vue d'assurer un traitement équitable des candidats, aucune information ne sera donnée en dehors de ce canal.</p> <p>[9] Pour visiter les lieux, l'accès est organisé aux dates suivantes : le jeudi 27/10/2022 de 13h à 16h et le mardi 08/11/2022 de 9h à 12h. Aucune confirmation ou prise de rendez-vous n'est requise. Cette visite est facultative. Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative, dont la date prévue actuellement est le mardi 10/01/2023.</p> <p>[10] Durant l'exécution il est possible que tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage soit transférée à la commune d'Amay, partenaire du maître d'ouvrage.</p>
--	--	--

VII.2) Autres informations complémentaires: ²

Téléchargement des annexes (1 à 3) à l'avis de marché et de la nouvelle annexe 4.

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

⁷ informations obligatoires non destinées à être publiées